


AMUNDI ISSUANCE

Rapport Annuel 2017

SOMMAIRE

1. Rapport de gestion de l'exercice 2017.....	3
2. Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.....	9
3. Etats Financiers 2017.....	15
4. Rapports des Commissaires aux Comptes.....	30
5. Déclaration du Directeur Général.....	37

01

Rapport de gestion de l'exercice 2017

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMUNDI ISSUANCE

sur les comptes sociaux au 31 décembre 2017

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

Amundi Issuance a pour activité principale l'émission de titres obligataires. Au cours du premier semestre de l'exercice 2017, Amundi Issuance a poursuivi son activité d'émission de titres obligataires pour le réseau BAWAG PSK en Autriche.

Le montant nominal total en circulation au 31 décembre 2017 s'élève à 25 988 milliers d'euros. L'échéance des titres en circulation est comprise entre 2024 et 2026.

COMPTE DE RESULTAT

Le **résultat d'exploitation** au 31 décembre 2017 ressort avec une perte de 138 milliers d'euros contre une perte de 66 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les produits d'exploitation sont nuls, les charges d'exploitation s'élèvent à 138 milliers d'euros.

Ces charges comprennent principalement :

- les honoraires de commissaires aux comptes pour 19 milliers d'euros,
- les commissions de placement pour 26 milliers d'euros,
- les commissions de gestion pour 53 milliers d'euros,
- les commissions de garantie pour 30 milliers d'euros.

Le **résultat financier** est un produit de 147 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre un gain de 45 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Il se compose principalement de :

- Produit net d'intérêts courus pour 4,8 milliers d'euros, dont les intérêts courus à percevoir ou à payer sur les instruments à terme (swaps de performance), sur les actifs de couverture ainsi que sur les titres obligataires,
- Produit net réalisé pour 155 milliers d'euros, dont :
 - un gain net de 136 milliers d'euros sur les actifs de couverture des titres obligataires,
 - un gain de 733 milliers d'euros sur les instruments à terme (swaps de taux et de performance),
 - une perte de 714 milliers d'euros sur les titres obligataires (coupons versés aux porteurs et moins-value de cession).

Le **résultat courant avant impôts** au 31 décembre 2017 est un bénéfice de 9 milliers contre une perte de 21 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le **résultat net** ressort en gain pour 9 milliers euros contre une perte de 21 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

BILAN

Au 31 décembre 2017, le total du bilan s'établit à 28 002 milliers d'euros contre 20 931 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les postes de l'actif

L'actif se compose principalement :

- des actifs de couverture des titres obligataires émis par AMUNDI ISSUANCE pour 25 988 milliers d'euros,
- des sommes disponibles en banque pour 1 993 milliers d'euros.

Les postes du passif

Le passif se compose principalement :

- des emprunts obligataires pour 25 988 milliers d'euros,
- du poste factures non parvenues pour 39 milliers d'euros,
- des capitaux propres qui s'établissent à 1 971 568,03 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Mouvement de la période	31/12/2017
Capital social	2 000			2 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0			0
Réserve légale	0			0
Réserves statutaires et contractuelles	0			0
Autres réserves	2			2
Report à nouveau	-18	-21		-39
Résultat de l'exercice	-21	21	9	9
Provisions réglementées	0			0
Distribution de dividendes	0	0		0
Versement de dividendes	0	0		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 963	0	9	1 972

Le capital social est divisé en 125 000 actions de 16 euros de valeur nominale.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2017, il est proposé d'affecter le bénéfice de 8 695,08 euros :

- à la réserve légale pour le montant de 434,75 euros (soit 5% de 8 695,08)
- en report à nouveau pour le montant de 8 260,33 euros ; celui-ci s'élèvera après affectation à 30 565,44 euros.

Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

HORS BILAN AU 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, des instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un total de 25 988 milliers d'euros et sont composés de swaps de performance.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D441-4.

Délais de paiement fournisseurs :

en milliers d'euros	2017			2016		
	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans	< 30 jours	30 < à < 60 jours	60 jours < à < 2 ans
Montant des factures	0	0	0	0	0	0
Nombre de facture	0	0	0	0	0	0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0	0,00%	0	0	0,00%	0

EVENEMENT IMPORTANT POSTERIEUR AU 31 DECEMBRE 2017

Il n'y a pas d'événement important postérieur à la clôture du 31 décembre 2017 à signaler.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Amundi Issuance poursuivra le développement de son activité d'émission de titres sur l'exercice 2018.

Certains facteurs de risques peuvent affecter la capacité d'Amundi Issuance à honorer ses obligations relatives aux titres émis dans le cadre de son programme. Ces facteurs sont décrits dans le prospectus de base des titres visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ils concernent principalement les risques de crédit, de contrepartie et de marché, la société utilisant tout ou partie du produit des émissions de titres pour acquérir Les actifs de couverture.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Amundi Issuance ne détient pas de titre de filiales et participations.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance détient 99.99 % des actions.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En euros

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2017</i> 12	<i>31/12/2016</i> 12	<i>31/12/2015</i> 12	<i>31/12/2014</i> 12	<i>31/12/2013</i> 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	40 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	125 000	125 000	125 000	125 000	2 500
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	8 695,08	-21 141,62	-14 014,63	-3 669,52	-2 452,27
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	8 695,08	-21 141,62	-14 014,63	-3 669,52	-2 452,27
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,07	-0,17	-0,11	-0,03	-0,98
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,07	-0,17	-0,11	-0,03	-0,98
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

02

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L.225-37 du Code de Commerce)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Directeur Général & Administrateur

Madame Béatrice PAILLOLE

Directeur Général Délégué

Monsieur Pierre BOSIO

Administrateurs

Monsieur Frédéric FOUQUET

Madame Claire CORNIL

Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

représenté par Madame Claire ROCHAS

PRESENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 7 février 2017

- Arrivée à échéance des mandats de l'ensemble des membres du Conseil :
 - o Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS
 - o Madame Béatrice PAILLOLE
 - o Madame Claire CORNIL
 - o Monsieur Frédéric FOUQUET
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement de l'ensemble des mandats cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS comme Président du Conseil d'Administration de la Société, sous condition suspensive de l'approbation du renouvellement de son mandat d'Administrateur lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
- Confirmation de Madame Béatrice PAILLOLE comme Directeur Général et de Monsieur Pierre BOSIO comme Directeur Général Délégué, sous condition suspensive de l'approbation du renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
- Arrivée à échéance du Commissaire aux comptes titulaire ERNST & YOUNG ET AUTRES et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire son renouvellement.
- Arrivée à échéance du Commissaire aux comptes suppléant PICARLE & ASSOCIES et proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire son non-renouvellement, la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant n'étant désormais requise que lorsque le Commissaire aux Comptes titulaire est une personne physique ou société unipersonnelle (article L.823-1 modifié du code de commerce).
- Rapport du Conseil d'Administration, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Conseil d'Administration du 17 mai 2017

- Renouvellement du Programme d'Emission d'Obligations.

Conseil d'Administration du 27 juillet 2017

- Rapport d'activité, examen et arrêté des Comptes Semestriels de la Société au 30 juin 2017.

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 29 mars 2018

- Rapport du Conseil d'Administration, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :
 - o Rapport de gestion.
 - o Rapport sur le Gouvernement d'entreprise.
- Convocation de l'Assemblée Générale ordinaire.

CONVENTIONS REGLEMENTEES (ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE)

Il n'a été conclu au cours de l'exercice 2017 aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (ARTICLE L.225-51-1 DU CODE DE COMMERCE)

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ARTICLES L.225-129-1 ET L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Jean-Philippe Bianquis

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
LCL EMISSIONS	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI ISSUANCE	Président du Conseil d'Administration	
AMUNDI AUSTRIA GMBH	Vice-Président du Conseil de Surveillance	
LRP	Administrateur	
dnA	Administrateur	
CRELAN INVEST *	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Pierre Bosio

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général et Dirigeant Effectif	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Administrateur et Directeur Général	
AMUNDI ISSUANCE	Directeur Général Délégué	
LRP	Administrateur	
ANATEC	Censeur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Claire Cornil

Société	Fonction	Représente
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Frédéric Fouquet

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Administrateur	
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Béatrice Paillole

Société	Fonction	Représente
AMUNDI ISSUANCE	Administrateur et Directeur Général	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Directeur Général Délégué	
LCL EMISSIONS	Directeur Général Délégué	
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, nous devons rendre compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant au moins un mandat dans une société, contrôlée par la Société ou qui la contrôle, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Nous devons indiquer également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux détenant au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

A ce titre, nous vous informons que la Société n'a versé ni rémunération, ni avantage en nature, ni jetons de présence à ses mandataires sociaux au cours de l'année 2017. De plus, aucun plan d'options (options d'achat ou options de souscription) n'a été mis en place au sein de la Société.

Certains mandataires sociaux exercent un mandat dans une société, contrôlée par la Société ou qui la contrôle, dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Cependant la rémunération qu'ils perçoivent de la part de cette société n'est pas liée à leur mandat mais à leur activité principale en tant que salariés du groupe Amundi et plus largement du groupe Crédit Agricole S.A., actionnaire indirect principal de la Société. Ils reçoivent, à ce titre, une rémunération et des avantages conformes aux grilles de classification en vigueur au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

Conformément à la politique interne du groupe Crédit Agricole S.A. relative aux salariés qui n'exercent pas de mandats sociaux au sein des sociétés cotées du groupe Crédit Agricole S.A., Amundi ne communique pas cette rémunération et ces avantages à ses filiales.

03

Etats Financiers 2017

AMUNDI ISSUANCE

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

**Etats financiers au 31 décembre 2017
en milliers d'euros**

BILAN ACTIF

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL II	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Autres créances	4		4	0
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	26 006	0	26 006	18 950
Disponibilités	1 993		1 993	1 981
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL III	28 002	0	28 002	20 931
TOTAL GENERAL (I à VI)	28 002	0	28 002	20 931

BILAN PASSIF

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value="2 000"/>)	2 000	2 000
Réserves réglementées (dont rés. prov. cours <input style="width: 50px; border: 1px solid black;" type="text" value=""/>)	2	2
Report à nouveau	-39	-18
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	9	-21
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION		
TOTAL I	1 972	1 963
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL II	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL III	0	0
DETTES		
Autres emprunts obligataires	25 988	18 933
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39	32
Autres dettes	3	4
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL IV	26 030	18 968
Écarts de conversion passif V		
TOTAL GENERAL (I à V)	28 002	20 931

Résultat de l'exercice en centimes **8 695,08**

Total du bilan en centimes 28 001 858,43

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Autres produits			0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)		I	0	0
Autres achats et charges externes			138	66
Impôts, taxes et versements assimilés			0	0
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Autres charges			0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)		II	138	66
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-138	-66
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			907	80
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			11	2
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		V	918	82
Interêts et charges assimilées			770	36
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			1	1
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		VI	771	37
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)			147	45
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			9	-21

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques		31/12/2017	31/12/2016
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	VII		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		918	82
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)		909	103
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		9	-21

HORS BILAN (en liste)

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Sw aps actions (*)	25 988	18 933
TOTAL DES SWAPS	25 988	18 933
TOTAL DES AVALS ET CAUTIONS ET GARANTIES	0	0
Garanties recues d'Etablissements de Credit	25 988	18 933
TOTAL DES GARANTIES RECUES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	25 988	18 933

(*) Au 31 décembre 2017, la juste valeur nette des swaps actions est en plus-value de 239 milliers d'euros.

A N N E X E S

1. FAITS CARACTERISTIQUES

Evènements significatifs de l'exercice

L'année 2017 est marquée par la poursuite de l'activité d'émission de titres obligataires conformément aux prévisions, avec 8162 milliers d'euros de nominal émis.

La variation des capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 1 971 568,03 euros au 31 décembre 2017 contre 1 962 872,95 euros au 31 décembre 2016.

L'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2017 a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2016 de 21 141,62 euros en report à nouveau débiteur pour le porter à 38 825,77 euros.

Le résultat au 31 décembre 2017 est un bénéfice de 8 695,08 euros.

2. EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Présentation des comptes

Les informations relatives à l'exercice 2017 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en milliers d'euros.

Les comptes tels que présentés ont été établis dans le contexte du programme multi-émetteur d'AMUNDI.

Principes généraux

Les états financiers d'AMUNDI ISSUANCE sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément au Plan Comptable Général et aux principes généralement admis (PCG art. 531-1).

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

Titres de participation et de filiales

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et ventilées en fonction de leur nature.

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de dépréciation enregistrée en déduction de cet encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes sont évaluées selon la méthode dite du prorata temporis et comptabilisées en contrepartie de compte de résultat.

Valeurs mobilières de placement

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Instruments Financiers à terme

Les IFT (instruments financiers à terme de taux ou de performance) sont souscrits à chaque début d'émission en couverture des EMTN.

Le nominal de ces instruments financiers à terme est comptabilisé en hors bilan.

Les produits et charges relatifs aux instruments de couverture sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

Les principes comptables applicables aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture ont été modifiés par le règlement ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 (PCG art. 628-6 à 628-17 nouveaux) et par sa note de présentation. Ces nouveaux principes sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017, et ce de manière rétrospective.

Dans le mesure où les instruments financiers à terme contractés par Amundi Issuance sont déjà comptabilisés en opération de couverture des émissions réalisées, l'application de l'ANC 2015-05 n'a pas d'impact sur les comptes d'Amundi Issuance.

Charges et Produits

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

Intégration fiscale

AMUNDI ISSUANCE est depuis le 1^{er} janvier 2015 dans le groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI.

Régime des sociétés mères

AMUNDI ISSUANCE fait partie de l'ensemble consolidé du groupe AMUNDI.

Composition du capital social

Le capital de AMUNDI ISSUANCE est composé exclusivement de 125 000 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Néant.

Amortissements

Il n'y a pas d'amortissements au 31/12/2017.

Provisions

Néant.

Emprunts et dettes financières (Tableau 3 – Etats des échéances des créances et des dettes)

Au 31 décembre 2017, le montant des emprunts et dettes financières s'élève à 25 988 milliers d'euros.

L'échéance des EMTN en circulation est comprise entre 2024 et 2026.

Charges à payer (Tableau 4 – Détail des charges à payer)

La rubrique est composée du poste factures non parvenues pour 39 milliers d'euros, des charges à payer concernant les engagements sur les swaps pour 3 milliers d'euros.

Produits à recevoir (Tableau 5 – Détail des produits à recevoir)

Les créances sont composées d'intérêts courus à recevoir sur les swaps inscrits en hors bilan pour un montant de 4 milliers d'euros

Avais, cautions et garanties

Les engagements de garanties reçues d'AMUNDI FINANCE (le garant) sont les sommes dues par l'émetteur AMUNDI ISSUANCE, en principal et intérêts en vertu de toutes souches de titres, en cas de déficit des flux financiers des instruments de couverture ou du produit issu de leur réalisation.

Les nominaux de ces éléments sont comptabilisés en hors bilan et sont détaillés dans l'annexe.

Capitaux propres (Tableau 6 – Variation des capitaux propres)

Tableau de financement (Tableau 7 – Tableau de financement)

Tableau détaillé des sociétés mères consolidant les comptes de la société

(Tableau 8 – Identité des sociétés mères)

L'identité des sociétés mères est présentée en annexes.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des instruments de couvertures des émissions de titres obligataires.

Elles sont composées de placement en obligations (Crédit Agricole) pour 25 988 milliers d'euros.

Honoraires CAC

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale au niveau d'AMUNDI.

En conséquence, l'information relative aux honoraires de commissaire aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du groupe AMUNDI.

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagements hors bilan

Les montants en hors bilan se décompose en :

- Engagement de garantie reçue pour un montant de 25 988 milliers d'euros qui correspond à la garantie consentie par Amundi sur les actifs de couverture.
- Swaps de performance de l'activité index de performance pour un notionnel de 25 988 milliers d'euros.

Tableau 3 - ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2017

CADRE A	ETATS DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Débiteurs divers (dont pension titres)	4	4	
	TOTAUX	4	4	0

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Autres emprunts obligataires	25 988			25 988
	Empr., dettes - à 1 an maximum	0	0		
	Fournisseurs, comptes rattachés	39	39		
	Sécurité sociale, aut.org.sociaux				
	Autres dettes (pension titres)	3	3		
	TOTAUX	26 030	42	0	25 988

Tableau 4 - DETAIL DES CHARGES A PAYER

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2017

Charges à payer		Montant
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	15
40800009	Fourn. - fact. non parvenues GL	24
46869999	charges à payer - sw ap	3
Situation à la cloture de l'exercice		42

Tableau 5 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2017

Produits à recevoir		Montant
46879999	Produits a recevoir / Sw ap	4
Situation à la cloture de l'exercice		4

Tableau 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2017

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 963
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		1 963
	En moins	En plus
Variations du capital		0
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		9
SOLDE	0	9
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		1 972

Tableau 7 - TABLEAU DE FINANCEMENT

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2017

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	9	-21
Acquisitions élmts actif immob. - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières	0	0	Cessions élmts actif immobilisé - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction capitaux propres			Augmentation capitaux propres - Capital ou apports - Autres capitaux propres		
Rembourst dettes financières	0		Augmentation dettes financières	7 055	18 933
TOTAL EMPLOIS	0	0	TOTAL RESSOURCES	7 064	18 912
RESSOURCE NETTE			EMPLOI NET	7 064	18 912
Variation du fonds de roulement net global			Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)
VARIATIONS EXPLOITATION					
Variations des actifs d'exploitation - Stocks et en-cours - Avances et acomptes versés sur commandes - Créances clients, comptes rattachés et autres créances					
Variations des dettes d'exploitation - Avances et acomptes reçus sur commandes en cours - Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes				7	
TOTAUX EXPLOITATION				7	
A VARIATION NETTE EXPLOITATION					7
VARIATIONS HORS EXPLOITATION					
Variations des autres débiteurs Variations des autres créditeurs				-4	
TOTAUX HORS EXPLOITATION			1	-4	
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION					-4
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT					3
VARIATIONS TRESORERIE					
Variations des disponibilités Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque			7 067		
TOTAUX TRESORERIE			7 067		16
C VARIATION NETTE TRESORERIE					-7 067
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE					-7 064

Tableau 8 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Désignation : AMUNDI ISSUANCE

31/12/2017

Dénomination sociale - Siège social		Forme	Montant du Capital	% détenu
CREDIT AGRICOLE	12 place des etats-unis 92127 MONTRouGE CEDEX	SA	8 538 314	68%
AMUNDI	91 / 93 boulevard Pasteur 75015 PARIS	SA	503 776	100%

04

Rapports des Commissaires aux Comptes



Amundi Issuance

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Amundi Issuance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Issuance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur, prévues par les dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester l'exactitude et la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 18 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Rochas'.

Claire Rochas

Amundi Issuance

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Amundi Issuance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 18 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Claire Rochas

05

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI ISSUANCE
Société Anonyme
Au capital de 2 000 000 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 235 442 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 25/04/2018

Béatrice PAILLOLE
Directeur Général



MENTIONS LEGALES

AMUNDI ISSUANCE
90, Boulevard Pasteur
75015 Paris
Société Anonyme au capital de 2 000 000 euros
RCS Paris 529 235 442